

**OBJET**

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT DE RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ADDUCTION EN EAU POTABLE  
DE LA RHI MONTAGNE (SECTEUR DE SAINT-BERNARD)**

**APPROBATION DU DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF**

---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 19 de la convention de mandat pour le renforcement des réseaux d'Eaux Usées et Alimentation en Eau Potable notifiée le 6 août 1999 (reçue en préfecture le 9 août 1999), la SODIAC transmet à la Collectivité l'état récapitulatif de toutes les dépenses et des recettes à l'achèvement de l'opération.

**Caractéristiques du projet**

Le projet a consisté à partir de Ruisseau Blanc, à poser des canalisations principales d'eaux usées et d'eaux potables qui empruntent l'itinéraire suivant :

- Chemin de Saint-Bernard (jusqu'à l'embranchement de la ruelle Bambou)
- Chemin de la Ruelle Bambou
- Chemin du Père Raimbault (jusqu'au chemin Lacroix)
- Puis bouclage vers le chemin de la Ruelle Bambou
- Extension sur le chemin Dépêche

Ce réseau a permis donc dans un premier temps de raccorder :

- \* l'ensemble du programme de logements neufs de la ZAC en cours de construction (soit 170 logements)
- \* les logements modulaires (20 logements) mis en place suite au cyclone DINA
- \* le lotissement existant des Bambous (80 parcelles)
- \* des équipements publics tels les écoles, la Léproserie, la mairie annexe
- \* des particuliers situés à proximité du passage du réseau

**Décisions et validations**

Par délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le DCE correspondant au programme de travaux, le bilan prévisionnel correspondant et sollicité un financement FRAFU à hauteur de 80 % du montant global HT.

Par délibération du 27 Mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé les modifications du bilan et du plan de financement. Le montant global prévisionnel des dépenses s'élève à 2 907 281,27 € HT.

Par délibération du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la convention de financement et de gestion avec la CINOR pour le renforcement du réseau AEP et extension EU.

## RAPPORT N° 08/7-04

Le réalisé final

Les Travaux principaux de renforcement d'eaux usées et alimentation en eau potable

LOT 1 : Réseaux EU & AEP y compris prestations de contrôle

Toutes les prestations liées à la pose des réseaux EU et AEP avec leurs accessoires, ont été réalisées au cours de l'année 2003. Ceux-ci sur la tranche ferme, la tranche conditionnelle 1 et la tranche conditionnelle 2.

Les réfections de chaussées, prévue sur le Chemin Dépêche, le Chemin Lacroix partie haute et le Chemin Saint-Bernard au droit de la Grande Ravine ont été réalisées conformément à l'avenant n°1 notifié le 23/02/2004 à l'entreprise SOGEA pour un montant de 179 569,56 € TTC correspondant à ces prestations complémentaires sur le poste revêtement de chaussée.

La réception a été prononcée le 17/12/2003

La levée de GPA a été prononcée le 29/06/2005

LOT 2 : Postes de refoulement EU

L'ensemble des postes de refoulement (PR1 à PR5) ont été réalisés et raccordés au réseau EDF

La réception a été prononcée le 25/08/2004

La levée de GPA a été prononcée le 29/06/2005

Travaux divers

Des travaux de protection de talus au droit de la grande ravine ont été réalisés afin de sécuriser les zones de travaux.

Tableau récapitulatif définitif des dépenses réalisées et réglées

	Postes dépenses	Montant bilan CRAC approuvé 2002 € TTC	Marchés signés	Montant des engagements y compris avenant révision € TTC	DGD € TTC	Reste à régler € TTC
Travaux	Lot 1	2 730 481	SOGEA	1 896 847	1 896 317	Marché soldé
	Lot 2	258 916	HYDROTECH	223 703	222 381	Marché soldé
	Travaux divers		Tx divers	68 195	68 195	Marché soldé
Honoraires	Honoraires CSPS	23 157	CSPS Dardel	21 971	21 971	Marché soldé
	Honoraires BET	163 835	MOE IDR	109 190	109 190	Marché soldé
	Géotechnicien		Géotechnicien	6 864	6 864	Marché soldé
	Honoraires géomètre	49 622	OIT + LC	16 022	15 471	Marché soldé
Divers	Dépenses divers	14 996	Dépenses divers	7 714	7 714	Dépenses soldées
	Rémunération SODIAC	146 442	Rémunération SODIAC	130 630	130 630	Soldée
	Frais financiers	117 004	Frais financiers	12 264	12 264	
	<b>Total</b>	<b>3 144 453</b>		<b>2 493 399</b>	<b>2 490 996</b>	

## RAPPORT N° 08/7-04

### Evolution du coût de l'ouvrage

<b>BILAN INITIAL</b>	<b>PREVISIONNEL</b>		<b>BILAN</b>	<b>BILAN</b>	<b>BILAN</b>
Approuvé en CM	du 27 mars 2002		approuvé	approuvé	clôture
<i>Postes</i>	<i>en (€ HT)</i>	<i>en € TTC</i>	CRAC 2002	CRAC 2003	DGD 2006
			<i>en € TTC</i>	<i>en € TTC</i>	<i>en € TTC</i>
Honoraires BET	151 000	163 835	163 835	163 835	116 054
Honoraires CSPS	21 343	23 157	23 157	23 157	21 971
Géomètre	45 735	49 622	49 622	49 622	15 471
Travaux lot 1	2 184 775	2 370 481	2 370 481	2 370 481	1 896 317
Travaux lot 2	238 632	258 916	258 916	258 916	222 381
Travaux divers					68 195
Rémunération	134 970	146 442	146 442	146 442	130 630
Frais financiers	117 004	117 004	117 004	117 004	12 264
Divers	13 821	14 996	14 995	14 995	7 714
<b>TOTAL</b>	<b>2 907 280</b>	<b>3 144 453</b>	<b>3 144 453</b>	<b>3 144 453</b>	<b>2 490 997</b>

Au 31/03/2006, l'ensemble des travaux relatifs au mandat étude et réalisation du renforcement eaux usées et alimentation en eau potable sont terminés. Les dépenses de l'opération établies dans le cadre du Décompte Final et Définitif s'élèvent à 2 490 996,79 € TTC.

### Le financement

Le transfert à la CINOR de la compétence « assainissement » par arrêté préfectoral du 26 mars a modifié le plan de financement initial de cette opération.

Financement	Approuvé CRAC 2002	Plan de financement convention de gestion approuvée le 30 sept. 2003
FRAFU FEDER	1 659 027 €	1 659 027 €
FRAFU FIDOM	553 009 €	553 009 €
COMMUNE TTC	<b>932 417 €</b>	
COMMUNE / CINOR		<b>932 417 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 144 453 €</b>	<b>3 144 453 €</b>

Règles de répartition sur bilan initial des dépenses AEP et EU entre la CINOR et la Commune.

	<b>CINOR</b> budget assainissement en %	<b>COMMUNE</b> Budget annexe Eau en %
TRAVAUX	34,14	65,86
Etudes + frais divers rem, frais fi	50,00	50,00

## RAPPORT N° 08/7-04

Le réalisé au 31/12/2007

Les remboursements demandés par la SODIAC s'élèvent à 2 490 996,79 € TTC (2 298 775,25 € HT) répartis comme suit :

à la Commune de Saint-Denis pour 1 746 249,83 € TTC  
à la CINOR pour 744 746,96 € TTC

Le montant total des remboursements versé à la SODIAC est de 2 298 775,25 € HT soit un trop perçu de 2 528,23 € HT qui sera reversé à la CINOR.

Il est proposé à la Commune de Saint-Denis :

- d'approuver le présent Décompte Général et Définitif faisant ressortir un coût définitif de l'ouvrage de : 2 490 996,79 € TTC décomposé :
  - 2 296 887,23 € HT
  - 194 109,56 € de TVA qui pourra être imputé au FCTVA
  - 2 490 996,79 € TTC
- de donner quitus à la SODIAC pour la mission réalisée

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET**

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT DE RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ADDUCTION EN EAU POTABLE  
DE LA RHI MONTAGNE (SECTEUR DE SAINT-BERNARD)**

**APPROBATION DU DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'Article 254 ;

Vu la Convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis et la SODIAC en date du 9 août 1999, reçue en Préfecture le 9 août 1999 ;

Vu l'Avenant n° 1 de la Convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis en date du 23 février 2001 et reçu en préfecture le 23 février 2001 ;

Vu la Délibération du 17 décembre 2001 reçu en préfecture le 27 décembre 2001 ;

Vu la Notification de l'avis favorable de programmation FRAFU en commission régionale du 21 février 2002 ;

Vu la Délibération du 27 mars 2002 reçu en préfecture le 8 avril 2002 ;

Vu l'Avenant n° 2 modificatif de la Convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis en date du 25 avril 2002 et reçu en préfecture le 14 mai 2002 ;

Vu la Délibération du 6 mai 2003 reçu en préfecture le 20 mai 2003 ;

Vu la Délibération du 30 septembre 2003 reçu en préfecture le 15 octobre 2003 ;

Vu le RAPPORT N° 08/7-04 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le présent Décompte Général et Définitif du mandat de réalisation pour le renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'adduction en eau potable de la RHI Saint-Bernard faisant ressortir un coût définitif de l'ouvrage de : 2 490 996,79 € TTC décomposé :

- 2 296 887,23 € HT
- 194 109,56 € de TVA qui pourra être imputé au FCTVA
- 2 490 996,79 € TTC

**ARTICLE 2**

Donne quitus à la SODIAC pour la mission réalisée.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

